

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 10 mars 2025

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

MEMBRES PRESENTS : 22

Cécile DELATTRE – Raphaèle DEPROST - Frédéric SCHALL - Karine QUIGNARD -
Michaël SANTAUBIN - Claudia CARADONNA - Christian OST - Regina DE ALMEIDA -
Daniel CHAMBET-ITHIER - Elisabeth TAGLANG - Jacques REIS - Bernard SAETTLER -
Denis SCHANN - André ROTH - Jacques REIS - André ROTH - Isabelle PLAUTZ-
UNTEREINER - Guillaume GRIMMER - Sandra PETER - Françoise RICHART - Sofiane AIT
IKHLEF - Kathia GUTH - Jean-Marc LOTZ - Christian ANDRIAMAMPANDRY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 6

Eric KREINER - Claire HUBER - Roberte IRION - Thierry MOSSER - Nadjoua DJELLAT -
Chrystèle DUBOIS

MEMBRE(S) ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : 1

Sandrine EPPELE

PROCURATIONS : 6

Eric KREINER	à	Guillaume GRIMMER
Claire HUBER	à	Claudia CARADONNA
Roberte IRION	à	André ROTH
Thierry MOSSER	à	Jean-Marc LOTZ
Nadjoua DJELLAT	à	Katia GUTH
Chrystèle DUBOIS	à	Isabelle UNTEREINER-PLAUTZ

I – APPROBATION ET INFORMATION

**2025 – 16 (1) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et L.2122-
23 ;

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen ;

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-067-2167 03439-2025.03.10-CH2025_03_1

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

Au titre de la délégation n°7 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

- Une concession de terrain a été accordée à la famille de Madame Léonie VAN BIERVLIET née MESNIER pour une durée de 15 ans ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-027-215703439-20250310-CM2025_03_1